

N°143**CIRCULAIRE PLASTURGIE*****Le 25 janvier 2016***

Salaires 2016 : Pauvre Branche !

Ce jeudi 14 janvier 2016 s'est tenue la dernière réunion de négociation des salaires minima 2016 et celle relative à la relecture de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie.

Salaires 2016

Même au moment des bons vœux, ceux-ci concernant les salaires 2016 n'ont pas été exaucés ! En effet, la Fédération de la Plasturgie a maintenu sa proposition faite en décembre 2015, à savoir un minuscule +0.5% d'augmentation pour chaque coefficient malgré notre demande de « coup de pouce » et une ouverture de négociation sur les compléments de salaires tels que les primes conventionnelles.

Effectivement, pourquoi la Chambre Patronale continuerait à négocier sachant que de toute façon elle sera accompagnée des habituels signataires ?

Nous déplorons cette situation alors que la Plasturgie cherche à être attractive, celle-ci vient de généreusement propulser le premier coefficient de la grille à + 5 euros au-dessus du SMIC au lieu de + 7 euros auparavant.

Toujours aucune formule de calcul, toujours un abattement pour les cadres débutants et une revalorisation inférieure en pourcentage à celle du SMIC, Force Ouvrière ne validera pas ce nouveau coup de sabre au pouvoir d'achat des salariés de la Branche.

Relecture de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie

Malgré une position unanime des Organisations Syndicales de Salariés pour sous-traiter la relecture de la CCNP et établir un bilan de comparaison avec les dispositions législatives, la Fédération de la Plasturgie a refusé de façon catégorique cette sous-traitance qui présentait le double avantage de faire gagner du temps et d'être objectif. La Chambre Patronale a fait part de ses craintes quant à l'interprétation qui pourrait être fait par le cabinet juridique mandaté et les conséquences sur le dialogue social.

L'opportunité qui se présentait à la branche de revoir la lisibilité et la mise à jour de la convention collective est donc définitivement enterrée par une Fédération de la Plasturgie frileuse et de moins en moins ambitieuse.

La prochaine réunion de négociation aura lieu le mercredi 17 février.

➤➤➤➤➤➤



Le barème des salaires minima mensuels au 1^{er} février 2016 sera le suivant :

Coefficient	Valeur mensuelle
700	1472
710	1487
720	1504
730	1564
740	1642
750	1750
800	1879
810	2025
820	2225
830	2386
900	2863
910	3001
920	3449
930	4485
940	5592

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>